

Sujet 3.4 – Vivre la fraternité dans l'Église diocésaine

5 orientations pastorales

- Développer la coresponsabilité dans la lutte contre tous les abus.
- Créer des fraternités missionnaires de proximité dans les villages et quartiers.
- En relation avec l'équipe diocésaine chargée de la Pastorale de la Santé, mettre en place une *Coordination Pastorale de la Santé* dans chaque Ensemble pastoral.
- Déployer dans le diocèse une pastorale au service des migrants et des réfugiés.
- Faire connaître la pensée sociale de l'Église.

1 - Développer la coresponsabilité dans la lutte contre tous les abus.

En relation avec :

- *L'équipe diocésaine sur la Prévention des abus : protection des mineurs et des personnes vulnérables,*
- *La Commission d'Accueil et d'Écoute des Victimes de la Pédophilie.*

En s'appuyant sur :

- *La Charte pour l'accompagnement des enfants et des jeunes – Pour une juste distance* qui existe depuis 2022,
- **Une communication et des formations adaptées.**

Développer, ensemble, le souci de la protection et de la bientraitance des mineurs et des personnes vulnérables.

Déployer une culture de prévention et de vigilance chez toutes les personnes qui, en raison de leur responsabilité ou des services qu'elles rendent, sont en relation avec des enfants, des jeunes et des personnes vulnérables.

Soigner l'accueil des enfants, des jeunes et des personnes de tous âges victimes d'abus.

2 - Créer des fraternités missionnaires de proximité dans les villages et quartiers.

Créer des fraternités locales de proximité qui soient de petites communautés chrétiennes au plus près de la vie des personnes. En relation avec la paroisse ou l'Ensemble pastoral où elles sont implantées, ces fraternités ont pour vocation d'incarner une présence chrétienne et de témoigner de l'Évangile à l'échelon d'un quartier, d'un relais ou d'une paroisse. Il peut y avoir plusieurs fraternités sur un même relais, quartier, village.

Leur témoignage se traduit :

- Par une vie fraternelle, conviviale, où chacun se reconnaît enfant d'un même Père.
- Des temps de prière et de lecture de la Parole de Dieu.
- L'attention aux personnes éprouvées par des difficultés économiques, de santé, un deuil, etc.
- L'entraide : covoiturage pour la messe, pour une rencontre de l'Ensemble Pastoral ou du diocèse ; accompagnement des jeunes aux activités d'aumônerie, etc.
- L'ouverture de l'église, si possible, et l'animation de temps de prière ouverts à tous.

Pour harmoniser la création de ces fraternités, un guide et/ou une charte seront rédigées.

De nombreux groupes fraternels, avec leurs spécificités, leurs spiritualités ou leurs charismes, existent déjà. Les fraternités de proximité ne se situent pas en concurrence, mais elles répondent à la nécessité d'incarner une présence chrétienne au plus près de la vie des personnes, et à l'attente de ceux qui souhaitent vivre ce type de proximité chrétienne.

3 - En relation avec l'équipe diocésaine chargée de la Pastorale de la Santé, mettre en place une *Coordination Pastorale de la Santé* dans chaque Ensemble pastoral.

Cette coordination a les missions suivantes :

- Faire vivre un *Service évangélique des Malades* (SEM), ou susciter sa mise en place là où il n'existe plus. Après discernement, appeler et former des personnes à ce service dont la mission est de visiter les malades, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, et de porter la communion aux personnes qui la demandent.
- Œuvrer pour un meilleur accompagnement du frère et de la sœur malades, ou en situation de handicap, en assurant, au sein de chaque Ensemble pastoral, la coordination des divers mouvements et services présents : aumônerie d'hôpital et d'EHPAD, F.C.P.M.H, Lourdes Cancer Espérance, Foi et Lumière, Lumière de Raphaël, Hospitalité Landaise, Hospitalité Montfortaine.
- Soutenir les professionnels du monde de la Santé en donnant, par exemple, toute sa place au *Dimanche de la Santé*.
- Proposer des événements festifs ou des pèlerinages en relation avec ce qui existe dans le diocèse.
- Veiller à la formation et à l'accompagnement des personnes engagées dans la pastorale de la Santé.

4 - Déployer dans le diocèse une pastorale au service des migrants et des réfugiés.

En s'inspirant des objectifs donnés par le Pape François : « Accueillir, protéger, promouvoir, intégrer les migrants et les réfugiés », la Pastorale des Migrants et des Réfugiés veille à :

- Mobiliser tous les diocésains dans ce lieu de mission.
- Participer, là où c'est possible, aux propositions mises en place par des associations laïques ou confessionnelles qui œuvrent auprès des migrants et des réfugiés.
- Réfléchir à la mise en œuvre d'un service d'accueil dans chaque Ensemble pastoral.
- Là où c'est nécessaire et possible, proposer des célébrations en d'autres langues pour soutenir la prière des personnes étrangères. Ces célébrations pourraient se poursuivre par un temps d'accueil et de convivialité organisé par l'Ensemble pastoral.
- Être attentif aux migrants saisonniers.
- Intégrer les migrants qui le souhaitent aux actions, services, célébrations d'un Ensemble pastoral et leur permettre ainsi de vivre leur foi ou de mettre leurs compétences au service de l'Église locale.

5 - Faire connaître la pensée sociale de l'Église.

Faire connaître l'enseignement social de l'Église, en organisant à l'échelle diocésaine des formations variées sur cet enseignement, en montrant comment, d'une encyclique à l'autre, de *Rerum Novarum* (1891) à *Fratelli tutti* (2020), les papes successifs n'ont cessé d'adapter leurs enseignements aux évolutions sociétales de l'humanité. ●